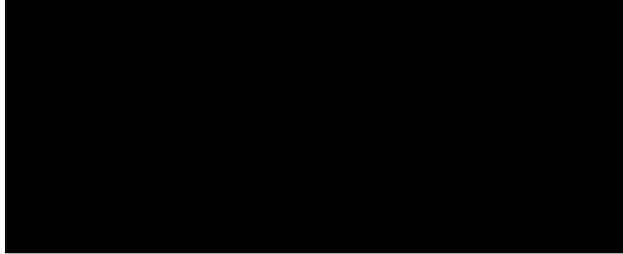


Le 2 mars 2018

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-5975

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 31 janvier 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« tous les documents ou tableaux résumés me permettant de savoir quelles sont les montants annuels octroyés à chacune des firmes d'avocats externes fournissant des services juridiques à Hydro Québec, depuis le 1^{er} janvier 2012. » (sic)

Vous trouverez en annexe 1 un tableau des honoraires payés pour des mandats confiés par Hydro-Québec à des cabinets d'avocats externes de 2012 à 2017. Ce tableau inclut les montants annuels payés à chacun des dix cabinets ayant reçu les montants les plus importants. À noter que de 2012 à 2017, Hydro-Québec a octroyé des mandats à 70 cabinets d'avocats différents. Vous trouverez en annexe 2 la liste de ces cabinets.

Sachez que nous priorisons l'exécution des mandats de nature juridique par les avocats internes de la Vice-présidence – Affaires juridiques. Toutefois, certaines circonstances peuvent justifier l'octroi d'un mandat à un cabinet d'avocats externes, par exemple :

- Lorsqu'une expertise indisponible à l'interne est requise;
- L'ampleur du dossier et le nombre de ressources qui seraient mobilisées ne permettrait pas à la Vice-présidence – Affaires juridiques de s'acquitter adéquatement de ses nombreux autres mandats;
- Des lois étrangères sont applicables au contrat ou au litige en cause.

Vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.